

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20180914-0000019388-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 17/09/2018

Réception par le Préfet : 17/09/2018

Publication : 21/09/2018



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2018-8-10-4

Séance du vendredi 14 septembre  
2018

### **AIDES DEPARTEMENTALES A LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET A LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE**

**Présidence de :** M. Rémy WITH

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental, donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

Mme RAPP donne procuration à M. COUCHOT.

M. STRAUMANN donne procuration à M. BIHL.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-4-4-3 du 7 décembre 2010 relative au budget primitif 2011 de la politique de l'habitat et approuvant la politique départementale de l'habitat,
- VU le Contrat Local d'Engagement départemental signé en date du 1<sup>er</sup> novembre 2011 et modifié par avenant du 30 décembre 2013,
- VU le Programme d'Intérêt Général départemental « Habitat privé dans le Haut-Rhin » signé en date du 23 mai 2012 et son avenant n° 1 signé en date du 16 décembre 2017,

- VU la délibération du Conseil Général 2013-4-10-1 du 18 octobre 2013 modifiant les aides départementales sur fonds propres apportées à l'amélioration du parc privé,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-7-10-3 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'habitat,
- VU l'accord de la Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement, exprimé en date du 7 septembre 2018,
- VU le règlement financier départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde les subventions d'investissement au titre de la lutte contre l'habitat indigne, telles que présentées dans le tableau joint à la délibération pour un montant total de 10 000 € au titre du Programme d'Intérêt Général départemental ;
- ❖ Accorde les subventions d'investissement au titre de la lutte contre la précarité énergétique, telles que présentées dans le tableau joint à la délibération pour un montant total de 5 000 € au titre du Programme d'Intérêt Général départemental ;
- ❖ Précise que ces subventions feront l'objet d'un versement unique ;
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme H221, chapitre 204, fonction 72, nature 20423.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité